



**SIVOM DE LA BURE**  
**2 place de la Patte d'Oie**  
**31370 RIEUMES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DE LA BURE**

Nombre de délégués en exercice : 27

Présents : 15

Absents : 12

Procurations : 2

Votants : 17

Date de la convocation : 08/02/2022

**SEANCE DU 15 FEVRIER 2022**

N° 2022-15-02-005

L'an deux mille vingt deux, le quinze février à 20 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Halle aux Marchands à Rieumes, sous la présidence de Madame Jennifer COURTOIS-PERISSE, Présidente.

**Etaient Présents** : Alain FOURIGNAN, William LARRIEU, Serge BONNEMAISON, Gilbert PAGAN, Chantal FABRE, Marie-Pierre JULIEN, Patricia TOUROLLE, Corinne PAYSSERAND, Jennifer COURTOIS-PERISSE, Thierry CHANTRAN, Rémi MANGIN, Jean-Luc BOULAY, Michel BALLONGUE, Didier GENEAU, Martine LABARRERE.

**Etaient absents** : Christine FERRE, Isabelle AVERLANT, Marc HAVRANEX, Sébastien POGGIALI, Ludovic THOMAS, Eric CASTILLON, Olivier LEDUC, Martine LEZAT, Stéphanie BILLIET, Louise GASTON, Christophe GIRAUD, Amandine ROUQUETTE.

**Ayant Donné procuration** : Stéphanie BILLET à Monsieur Thierry CHANTRAN et Louise GASTON à Monsieur Rémi MANGIN

**A été désigné secrétaire de séance** : Thierry CHANTRAN

**Assistante de séance** : Isabelle MONTEMBAULT

**OBJET :**  
**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

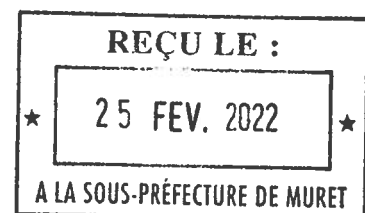
Madame la Présidente informe le Comité Syndical que la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (ATR) prévoit en son article 11 la nécessité pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif de l'exercice.

Conformément aux nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi n°2015-991 du 7 août 2015, le rapport du débat d'orientations budgétaires doit donner lieu à un débat .

A l'issue de la présentation et des échanges, le rapport est soumis au vote du Comité Syndical.

Le rapport ci-annexé s'articule notamment autour de 3 chapitres distincts :

- **CHAPITRE 1 – PRESENTATION DE L'EPCI**
  - Compétences exercées
  - Le personnel
    - Situation actuelle
    - Perspectives 2022
- **CHAPITRE 2 – ANALYSE FINANCIERE DE L'EXERCICE 2021**
  - Section de fonctionnement
  - Section d'investissement
- **CHAPITRE 3 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022**
  - En fonctionnement
  - En investissement



Après avoir pris connaissance du rapport d'orientations budgétaires 2022, le Comité Syndical pourra s'exprimer et débattre.

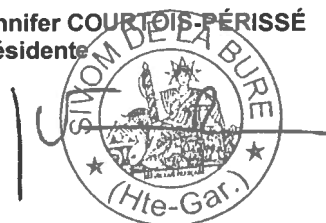
- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2312-1,
- Vu la circulaire ministérielle n° NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993 précisant le contenu et les modalités du débat d'orientations budgétaires, Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ajoutant au contenu du débat d'orientations budgétaires des éléments sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement,
- Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) imposant désormais aux collectivités locales de plus de 3 500 habitants une délibération spécifique au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette,

Le Comité Syndical après s'être exprimé et avoir débattu sur les orientations budgétaires 2022 annexées à la présente délibération à l'unanimité :

- **Prend acte** du Débat d'Orientation Budgétaire 2022,
- **Approuve** le rapport présenté par Madame la Présidente.

Ainsi fait et délibéré, le 15 février 2022  
Au registre suivent les signatures

Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ  
Présidente



*Pour copie certifiée conforme et exécutoire par Mme Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ, Présidente du SIVOM de la Bure, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 23 février 2022 et de sa publication le 23 février 2022.*